



COMMUNE D'ORNY

Rue de la Cage 1
Tél. 021 866 60 60

commune@orny.ch

PREAVIS MUNICIPAL No 1/2023

Approbation du projet routier et demande de crédit pour la réalisation des travaux "Route du Pré des Pièces" – Aménagement d'un trottoir franchissable et réfection de chaussée.

Préambule

La Commune d'Orny a terminé en 2018 les travaux de réaménagement de la route cantonale en traversée de localité RC 289-B-P (route de la Sarraz et route la Plaine). Des habitations ont été construites ces dernières années à la route du Pré des Pièces. Le développement de ce quartier va encore se poursuivre avec la construction de nouveaux bâtiments pour des logements et des activités agricoles.

Dans ce contexte, la Municipalité d'Orny souhaite préparer un dossier complet avec financement et mise à l'enquête pour l'automne 2023 concernant l'aménagement d'un trottoir franchissable et la réfection de la superstructure de la route du Pré des Pièces.

Le tronçon en aval de la route du Pré des Pièces faisait partie du projet routier qui a été soumis à l'enquête publique au printemps 2016 (étape 4). Ce tronçon n'a toutefois pas été réalisé dans le cadre des travaux de réaménagement de la route cantonale en traversée de localité RC 289 B-P. Il a été décidé d'intégrer ce tronçon dans le cadre du présent projet afin d'avoir une uniformité cohérente de l'aménagement routier sur l'ensemble de la route du Pré des Pièces.

But du préavis

Il est demandé d'approuver le projet routier de la route du Pré des Pièces et d'accorder un crédit pour le financement des travaux.

Description de l'aménagement de chaussée

Il est principalement prévu l'aménagement **d'un trottoir franchissable de 2.00 m** (1.5 m sur le dernier tronçon en amont) de largeur pour sécuriser les cheminements piétonniers. Le trottoir sera séparé de la route par une bordure franchissable en granit de 20 cm de large avec un biais (10 cm large / 4 cm de haut) identique à celui des bordures posées le long de la route cantonale.

La largeur de la route en béton bitumineux sera d'au minimum 4.5 m s'il est possible d'aménager une banquette le long du bord de chaussée sans trottoir, sinon la largeur de chaussée sera d'au minimum 4.8 m le long des murs. Cette largeur de route permet le croisement de deux voitures à une vitesse de 30 km/h sans devoir franchir la bordure du trottoir.

La visibilité au débouché du chemin des Chenevières n'est pas idéale en raison de la clôture de la parcelle no 268. Un îlot franchissable matérialisé par des pavés est prévu pour casser la continuité rectiligne du tronçon aval de la route du Pré des Pièces avec le chemin des Chenevières. Cet îlot doit rester franchissable en raison de l'emprise des manœuvres des convois agricoles dans ce carrefour étroit. Il est prévu de maintenir le cédez-le-passage au débouché du chemin des Chenevières.

Des grilles de route sont prévues le long de la bordure du trottoir pour récolter les eaux de surface.

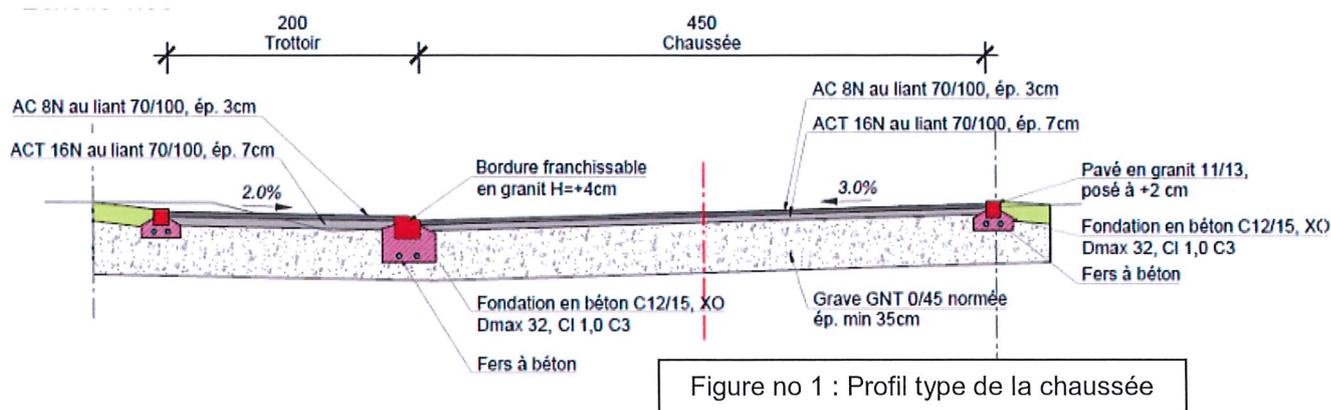


Figure no 1 : Profil type de la chaussée

Collecteurs existants d'eaux claires et d'eaux usées

Une inspection caméra des collecteurs a été réalisée en février 2023. Il a été constaté que le collecteur d'eaux usées comporte des déformations importantes sur le secteur qui se trouve en amont du carrefour avec le chemin des Chenevières. Il est donc prévu de le remplacer sur environ 50 m par un nouveau collecteur EU en PP-HM SN 8 de diamètre 200 mm. Le collecteur d'eaux claires TC DN 400 mm devra être déplacé pour la construction du mur en béton préfabriqué en limite de la parcelle 291. Il est prévu la pose d'un collecteur EC en PP-HM SN 8 de diamètre 400 mm. L'enrobage des collecteurs est prévu avec du sable (SIA 1).

Procédures

- Examen préalable par les Services de l'Etat de Vaud (préavis positif avec modifications mineures) : janvier 2023
- Appel d'offres des travaux GC (procédure ouverte) : février – mars 2023
- Approbation du projet par le Conseil général : mai 2023
- Mise à l'enquête publique du projet : juin 2023
- Réalisation des travaux (si procédures terminées) : fin 2023 – mi 2024, durée d'environ 6 mois
- Pose du tapis : été 2025

Réalisation des travaux

- Réalisation des travaux par tronçons de 50 à 100 m
- Mise en place de la signalisation de chantier
- Dégrappage de la structure bitumineuse et mise en décharge type B
- Fouille et pose des collecteurs et raccordements des grilles
- Terrassement de l'encaissement sur 35 à 40 cm
- Vérification de la portance du sol et si nécessaire terrassement et mise en œuvre de 10 à 20 cm de matériaux graveleux récupérés lors du terrassement
- Mise en œuvre de l'encaissement (35 cm) en 2 couches de grave GNT 0/45 normée
- Pose de la couche de base de 7 cm d'AC T 16 N au liant 70/100
- Pose du tapis de 3 cm AC 8 N au liant 70/100 (été 2025)

Coûts estimatifs

Les coûts estimatifs suivants sont basés sur l'appel d'offres des travaux de génie civil réalisé dans le cadre de l'étude selon la loi sur les Marchés Publics (LMP), procédure ouverte :

- Travaux de génie civil :	527'000.- Fr.
- Marquage et signalisation :	12'600.- Fr.
- Eclairage public :	5'000.- Fr.
- Honoraires d'ingénieur (projet d'exécution et DT) :	51'500.- Fr.
- Travaux géométriques et cadastre souterrain :	14'200.- Fr.
- Prestations complém. (assistance technique, constat photos, etc.) :	5'000.- Fr.
- Divers et imprévus (10 %) :	61'600.- Fr.
- TVA 7.7 %	52'100.- Fr.
TOTAL TTC :	729'000.- Fr.

Comptabilisation

Les dépenses de réfection seront comptabilisées directement dans le compte de fonctionnement annuel au centre 43 – routes. Par souci de transparence et de lisibilité, une rubrique spécifique à cet objet sera créée en temps utile. Ces travaux pourront ainsi faire l'objet d'un remboursement partiel dans le cadre péréquatif (dépenses thématiques).

Les dépenses d'aménagement (trottoir) seront en revanche comptabilisées au bilan et amorties sur une durée de 10 ans.

L'amortissement sera inscrit au compte de fonctionnement annuel et compensé par prélèvement d'un montant identique au fonds de réserve générale - 9282.7.

Financement des dépenses

Les travaux seront financés par un emprunt de max. CHF 729'000.00 aux meilleures conditions du marché.

En conclusion :

- Compte tenu de ce qui précède et des explications données oralement,
- Vu le préavis No 1/2023 de l'objet précité,
- Oûi le rapport des commissions chargées de rapporter sur cet objet,
- Constatant que l'objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

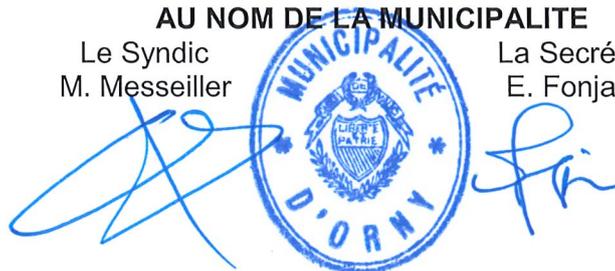
Le Conseil Général d'Orny décide :

- d'approuver la réalisation des travaux "Route du Pré des Pièces" – Aménagement d'un trottoir franchissable et réfection de chaussée,
- qu'un crédit de CHF 729'000.00 soit accordé à cet usage,
- de financer ce montant par un emprunt aux meilleures conditions du moment,
- d'accepter les principes de comptabilisation et financement précédemment décrits.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic
M. Messeiller

La Secrétaire
E. Fonjallaz



Orny, le 3 avril 2023